



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 97392

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'article 37 *ter* du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Il se réjouit que l'idée d'une déréglementation du statut de guide conférencier ait été abandonnée. Il souscrit à l'idée que les professionnels du tourisme, agissant à des fins lucratives, soient obligés de recourir à des personnes qualifiées titulaires de la carte professionnelle de guide conférencier pour les visites des musées de France et des monuments historiques. Néanmoins il lui demande si des bénévoles agissant dans un but non lucratif et proposant des visites guidées gratuites de monuments historiques pourront continuer à le faire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97392

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6113

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)